



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 septembre 2015
09 heures 30

CS/MG

N° 001870

Politique de la Ville -
OPAH du Centre
Ancien et des
faubourgs : Aide aux
propriétaires

Affiché le :

VOTES POUR : 3

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 29 septembre 2015 à 09 heures 30 la Délégation Spéciale, convoquée le 23 septembre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Nicolas SPILLMANN, Président de la Délégation Spéciale.

ETAIENT PRESENTS : M. Nicolas SPILLMANN (Président de la délégation spéciale), M. Jean-Bernard BACHET (Vice-président de la délégation spéciale), Robert ABERLENC (Délégué)

La séance est ouverte, Robert ABERLENC est nommé Secrétaire.

La commune d'Apt, dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre ancien, a approuvé par la délibération n°1612 du 18 novembre 2013 la convention d'opération n°2 concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT.

Il est rappelé que le principe de cette opération est de subventionner les propriétaires occupants et bailleurs désireux de réhabiliter leurs logements.

Il est également rappelé à l'attention des membres de la Délégation Spéciale, la délibération n°1613 du 18 novembre 2013 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

Au vu de ces éléments, il est proposé d'accorder une aide aux propriétaires suivants :

Propriétaires occupants :

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALES	REGIONALES	
M. VERLY Eric	22, rue de la Calade	2 500 €	1 000 €	3 500 €
M. Mme DANCILA Ioan	151, av. Victor Hugo	5 623 €	2 562 €	8 185 €
Mme DEIDIER André	152, Bd Elzéar Pin	386 €	964 €	1 350 €
Mme MICHEL Christiane	151, av. Victor Hugo	4 589 €	2 044 €	6 633 €
Mme COVLET Marjorie	1, av. Philippe de Girard	5 220 €	2 360 €	7 580 €

Propriétaire bailleur :

PROPRIETAIRE	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALES	REGIONALES	
M. REY Yves	486, av. Victor Hugo	22 186 €	15 293 €	37 479 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°1612 du 18 novembre 2013 approuvant la convention n°2 concernant l'Opération de Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT,

Vu la délibération n°1613 du 18 novembre 2013 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

Considérant l'avis favorable du comité de suivi de l'OPAH du 25 septembre 2015

LA DELEGATION SPECIALE A L'UNANIMITE

Approuve l'attribution des subventions ci-dessous aux propriétaires

Propriétaires occupants ;

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALES	REGIONALES	
M. VERLY Eric	22, rue de la Calade	2 500 €	1 000 €	3 500 €
M. Mme DANCILA Ioan	151, av. Victor Hugo	5 623 €	2 562 €	8 185 €
Mme DEIDIER André	152, Bd Elzéar Pin	386 €	964 €	1 350 €
Mme MICHEL Christiane	151, av. Victor Hugo	4 589 €	2 044 €	6 633 €
COVLET Marjorie	1, Av. Philippe de Girard	5 220 €	2 360 €	7 580 €

Propriétaires bailleurs ;

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALES	REGIONALES	
M. REY Yves	486, av. Victor Hugo	22 186 €	15 293 €	37 479 €

Dit que le montant total de ces dépenses de 64 727 € est réparti à hauteur de 40 504 € pour la commune d'APT et de 24 223 € pour la région Provence-Alpes Côtes d'Azur.

Précise que ces dépenses sont imputées sur les crédits ouverts sur l'exercice budgétaire en cours de la ville d'APT sur l'article 6557.

Autorise Monsieur Le Président de la Délégation Spéciale à signer toutes pièces à intervenir.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de la Délégation Spéciale

Nicolas SPILLMANN